

On ne fait aucune distinction entre les compagnies étrangères et les canadiennes. Soixante pour cent et plus de l'industrie minière du Canada appartient déjà à des étrangers ou est passée sous leur emprise. Nous fournissons donc des montants énormes de nos recettes fiscales pour développer ces ressources et pour offrir des programmes de subvention et d'exemption fiscale à de nombreuses sociétés étrangères afin de les encourager à exploiter les ressources canadiennes aux fins d'exportation. Le Canada est ainsi privé d'emplois qui pourraient provenir de la transformation des minéraux en produits finis et se trouve ainsi forcé de réimporter ces derniers à des prix plus élevés.

• (3.50 p.m.)

A mon avis, monsieur l'Orateur, le temps est venu pour les Canadiens sérieux de commencer à étudier l'attitude du gouvernement relativement à la mise en valeur de nos ressources. Nous sommes en train de perdre graduellement la main-mise sur l'économie de notre pays et sur nos vastes réserves de ressources naturelles. Quoi qu'on dise, une fois qu'on a perdu le contrôle économique, on perd le contrôle politique. Voilà la situation où se trouve aujourd'hui notre pays, monsieur l'Orateur, et il est grand temps que les Canadiens de toutes les couches de la société exigent que le gouvernement prenne des mesures afin de leur redonner le contrôle de leur économie, et insistent par la même occasion, pour que l'on modifie sensiblement notre politique économique en ce qui concerne la transformation de nos matières brutes. Il importe que cette transformation ait lieu dans une bien plus large mesure au Canada. C'est cette transformation des matières premières qui est véritablement génératrice d'emplois.

Le Canada a les matières premières. Il a la main-d'œuvre. Il a les connaissances scientifiques et la main-d'œuvre qualifiée. Et il a même les capitaux indispensables à la mise en chantier d'un programme accéléré visant à ce type de mise en valeur des ressources. Si le gouvernement libéral se refuse à prendre une initiative en ce sens, les Canadiens devraient lui signifier son congé et réclamer un nouveau régime et une nouvelle formule pour résorber le chômage et remettre de l'ordre dans notre industrie. Monsieur l'Orateur, j'estime que le bill à l'étude devrait comprendre un article mettant l'accent sur la transformation au Canada, et de préférence dans le Yukon même, de tous les minéraux extraits dans cette région. J'adjure tous les députés de se pencher sur cette proposition et d'apporter au bill à l'étude des amendements qui nous permettront de franchir au moins un premier pas dans cette direction.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, à propos du bill C-187, loi concernant les minéraux du territoire du Yukon, il importe à mon avis que l'on cherche à savoir si le climat est propice aux investissements dans le Yukon. Naturellement, j'emploie ce mot dans son sens le plus large, et j'entends le climat social, économique et politique. Pour arriver à comprendre la politique gouvernementale en ce qui concerne le climat politique au regard de la mise en valeur de nos ressources naturelles dans le Territoire du Yukon, j'aimerais signaler aux députés certaines observations fort intéressantes qu'a faites le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) lors du symposium sur l'économie et l'évaluation du pétrole,

organisé par la section de Dallas de la Société des ingénieurs pétroliers auxquels le ministre s'est adressé le mardi 9 mars 1971.

Le bureau du ministre a, bien entendu, eu l'obligeance de publier un communiqué sur ses observations et j'aimerais en citer un extrait qui figure à la page 5:

Depuis plus d'un siècle, le Canada s'est refusé à élever des barrières contre l'afflux de ces capitaux, sauf dans certains domaines bien limités, et a offert aux investissements un climat stable. Ces investissements doivent, bien entendu, faire l'objet de certains contrôles pour protéger les intérêts canadiens légitimes. A l'heure actuelle, il en est parmi les Canadiens qui se demandent s'il y a moyen d'augmenter leurs propres investissements dans l'économie du pays, ou si les contrôles actuels protègent suffisamment les intérêts canadiens. Ce que je veux vous souligner aujourd'hui, c'est que les capitalistes étrangers n'ont pas à s'inquiéter à cet égard, car le Canada conservera son ouverture d'esprit et recherchera des réponses positives plutôt que négatives à ces questions.

C'est la fin de cette citation, monsieur l'Orateur. Toutefois, je voudrais aussi rappeler une remarque antérieure du même discours. Voici ce que disait le ministre:

Nous aurons encore besoin de capitaux étrangers considérables pour maintenir notre rythme de développement et d'expansion. Même si une grande partie de ces investissements viendront du Canada, il faudra en obtenir une tranche considérable de l'étranger.

Les remarques que j'ai citées et qui sont du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien inciteraient toute personne raisonnable à conclure que le Canada recherchait et accueillait les investissements étrangers comme un moyen de développer nos vastes ressources naturelles, vu que, semble-t-il, et le ministre l'a de fait bien indiqué, les Canadiens en sont actuellement tout à fait incapables.

En dépit de l'encouragement que ne tardèrent pas à recevoir les Américains de continuer à participer au développement de nos ressources naturelles, le même ministre, s'adressant à la Chambre lors du débat sur la deuxième lecture du bill C-187, durant le même mois de mars, avait eu ceci à dire au sujet de la participation des étrangers au développement des ressources minières du Yukon:

Je signale à la Chambre que cette nouvelle mesure législative comporte des dispositions sur la propriété et les exigences en matière de participation. Ces dispositions permettront de veiller à ce que ces nouvelles mines du Yukon soient, dans une mesure raisonnable en des mains canadiennes.

C'est la fin de la citation, monsieur l'Orateur. Il n'est pas hors de propos de constater, par contraste avec le discours qu'a prononcé le ministre à Dallas, exactement ce qu'il entend par exigences raisonnables de propriété canadienne. Le projet de loi, à l'encontre de la loi antérieure, prévoit des exigences de propriété canadienne, stipulant, en fait, qu'on ne peut accorder de bail minier qu'à un citoyen canadien ou à une société constituée au Canada, et que 50 p. 100 des actions en circulation de telles sociétés doivent être la propriété en *equity* de citoyens canadiens ou de corporations canadiennes. Bien que cette stipulation ne s'applique pas aux baux et claims établis avant la date d'entrée en vigueur éventuelle de la nouvelle loi, elle n'en a pas moins l'effet de décourager en réalité toute exploitation future de tels claims ou baux par des corporations étrangères, ou l'exploitation par elles de nouveaux claims ou baux. Il est possible qu'une compagnie tourne